



Reglement dune pension après le décès

Par **miac**, le **27/05/2011** à **07:52**

Bonjour,
je touche actuellement une pension à vie de la part de mon ex mari.
Mon ex mari me dit dans un courrier que après sa mort le notaire réglera cette pension et non les enfants. Comment cela est-il possible?
Merci pour votre aide

Par **mimi493**, le **27/05/2011** à **08:46**

S'il s'agit d'une prestation compensatoire sous forme de rente viagère, alors si le débiteur meurt, elle est convertie en capital, déduit de la succession donc le capital est versé par le notaire